



Conseil municipal du 13 décembre 2017 8-2 – PLUI Avis sur le projet.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors de la commission d'urbanisme du jeudi 7 décembre, vous avez dit en préambule votre agacement suite à ma déclaration au conseil communautaire du 25 octobre 2017.

1. Sur ce dossier spécifique du PLUI et pour que tous les élus ici présents soit au fait, je vais refaire ce petit retour en arrière pour ce qui concerne la commune de Saint Marcel.
2. Lors de l'élaboration du PLU de 2004 à Saint Marcel, mon prédécesseur, Roger Leborne, a proposé la création d'une commission spéciale regroupant les élus de toutes sensibilités, les représentants du monde agricole et horticole(€), des artisans, des commerçants et naturellement du monde économique pour faire le diagnostic et se projeter sur l'évolution de notre cité. Vous nous avez rappelé jeudi dernier que la plus part des secteurs avec projet inscrit au PLU de 2004 était abouti ou en passe de l'être. Nous en prenons acte, ce qui démontre bien la pertinence de la méthode et de la réflexion engagée à cette date.
3. Depuis le début de ce mandat, les élus de la minorité de Saint Marcel ont été écartés des commissions thématiques du Grand Chalon par votre seule volonté, ne pouvant donc participer à la réflexion que le Président Martin souhaitait mettre en place. Ce travail collectif engagé sur notre collectivité du Grand Chalon n'est donc pas le reflet d'un débat constructif dans notre commune.

En début d'année 2017, au sein de notre assemblée, j'ai proposé la création d'une commission pour l'élaboration du PLUI sur notre commune, j'ai reçu une fin de non-recevoir.

Après la réunion publique du Grand Chalon début septembre 2017, des informations ont été données concernant la commune de Saint Marcel. J'ai donc renouvelé ma demande écrite cette fois auprès de vous Monsieur le Maire pour réunir l'ensemble des élus du conseil municipal afin de nous exposer les évolutions et les différents changements de zonages sur notre territoire. Alors qu'habituellement vous faites la lecture de mes demandes écrites et y apporter les réponses, rien de tout cela cette fois. Je vais donc prendre le temps de livrer votre réponse qui en dit long sur le débat au sein de notre assemblée.

« Concernant le PLUI, celui-ci est en cours d'élaboration et devrait être adopté fin 2017, après une phase d'enquête publique, pour entrer en vigueur en 2018. Je ne peux donc que vous inviter à participer activement à cette enquête. De nombreux documents sont également en ligne sur le site du Grand Chalon ».

Autrement dit : « Circuler, il n'y a rien à voir »

Cela fait maintenant plus de 5 années que ce dossier est à l'étude et nous avons suivi à distance les différentes périodes d'élaboration de ce dossier complexe sur le fond comme sur la forme.

Vous nous avez invité le jeudi 7 décembre en commission d'urbanisme et présenté sommairement les évolutions du PLUI sur notre commune en nous annonçant des modifications mineures. Vous nous avez

dit : "Tous les dossiers sont consultables en Mairie, venez et apportez vos remarques, elles seront notifiées dans le rapport du conseil municipal."

De qui se moque-t-on Monsieur le Maire ? 60 minutes de présentation et 4 jours ouverts pour absorber des milliers de pages, de règlements et autres plans.

La première remarque qui nous est venue à l'esprit en sortant de la commission d'urbanisme, c'est votre non implication dans ce dossier. Subissant les directives du grand frère sans défendre les intérêts de notre collectivité.

Le Grand Chalon impose ses critères sur des secteurs entiers sans tenir compte de l'existant, toujours obnubilé par des quotas de surface à maintenir en espace maraîchers ou agricoles ou des surfaces à urbaniser sans l'avis des propriétaires fonciers à vous entendre. De jolis rectangles dessinés sur un plan, classé 1AU avec une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), des orientations qui nous interrogent avec des voiries en impasse comme trop souvent sur notre commune, sans réseau d'assainissement, débouchant sur des voiries privées, des accès étroits (3.20m). Des zonages discutables donc pour certains et l'abandon de réserves foncières inscrites précédemment nous interroge, ne pas tenir compte des aménagements existants est une erreur grave.

Nous saluons naturellement le respect de la parole donnée en ce qui concerne les engagements que nous avons élaboré sur le précédent mandat et qui se retrouve sur ce PLUi.

Pour ce qui concerne les espaces verts, nous partageons qu'il faut maintenir quelques poumons verts, encore faut-il s'en donner les moyens. Tracer des coups de crayons sur un plan, c'est facile, créer des friches aussi. Il y avait plus de 500 exploitations agricoles dans les années 80 sur notre ville. Combien en reste-t-il aujourd'hui : 8 en 2013 d'après le dossier « Projet éducatif » validé lors du dernier Conseil. Nous sommes sans doute plus près de 5 malgré les efforts d'accompagnement qui ont été fait dans la dernière décennie. Réserver des dizaines d'hectares pour maintenir et développer le maraîchage nous semble être une utopie, mais ne faut-t-il pas vivre avec un peu d'utopie ?

Là arrivent les questions essentielles, qui fait quoi ?

Quel soutien êtes-vous prêt à consentir pour assumer ces orientations ?

Qui sera le chef de file pour l'implantation future de nouveaux maraîchers ?

Qui fera l'effort d'acheter ou de préempter des terres de surfaces exploitables suffisantes permettant de dégager un reste à vivre digne de ce nom pour ces nouveaux venus ?

Quelle collectivité s'engagera pour accompagner et soutenir ces exploitants agricoles ?

Le Grand Chalon ? La commune de Saint Marcel ?

Au vu de ce que nous avons vécu sur ce début de mandat, nous avons de sérieux doute.

Pour ce qui concerne le site de William Saurin, nous ne pouvons partager cette vision restrictive qui n'offre par son zonage 1AUEc que l'accueil d'équipements communs (sportifs, salles communales, ateliers municipaux,...) et non comme vous l'avez annoncé, accueil de maison de retraite, hôpital, etc.... Aucune possibilité de créer un habitat de qualité en accession avec de petits collectifs qui font cruellement défaut sur notre territoire. Ce qui conforte notre vision, le Grand Chalon nous prive de beaux atouts de développement en privilégiant la ville centre Chalon pour qu'elle retrouve ses 50 000 habitants.

Aucune voirie nouvelle ou envisagée, alors que la voie ferrée entre la rue de la Villeneuve et la rue saint Fiacre serait une double opportunité, inscrite comme « espace partagé » voie piétonne, cyclable et

routière, pour rééquilibrer les déplacements sur ce secteur et desservir le quartier de la Vacherie et du site William Saurin.

Aucun espace sportif ou de loisir nouveau n'est défini. L'arrivée de la voie verte « La Bressane » devrait être l'occasion pour notre commune d'affirmer son rôle dans le maillage des voies cyclables du Grand Chalon dans le cadre de sa politique de développement du tourisme en créant un secteur de loisir et d'hébergement simple pour quelques nuitées en direction des cyclotouristes de passage autour du Réservoir.

Nous débattons ce soir du PLU intercommunal et plus particulièrement du projet de zonage sur notre commune. Si nous partageons les grands axes annoncés dans cette délibération, il faut reconnaître que nous avons du mal à retrouver cette volonté dans le développement de notre cité jardin.

Décidément, vous n'avez pas pris la mesure et le potentiel de notre commune, votre vision minimaliste est en contraste avec un développement ambitieux et équilibré de notre commune. Cette fois, vous ne pourrez pas vous réfugier derrière des problèmes de finances puisqu'il n'y a aucun projet affiché « Ville ».

Ce PLUi, ce n'est pas le projet de JN Despocq ou de R Burdin. C'est un projet de territoire aux services des générations futures qui nous engage pour les dix prochaines années. Sans sectarisme et avec toutes nos sensibilités, nous pensions que nous aurions pu enfin réfléchir ensemble et proposer une vision partagée d'aménagement de notre collectivité. Cette occasion manquée est à l'image de ce qu'est votre politique depuis le début de ce mandat. Vous avez refusé de partager, de nous entendre, vous en portez seul la responsabilité avec votre équipe.

Gageons que nous saurons remettre le bateau à flot un jour prochain.

Vous comprendrez notre positionnement ce soir, nous nous abstiendrons sur cette délibération.